

Schweizerischer Fussballverband

Association Suisse de Football

Associazione Svizzera di Football

Swiss Football Association



Département technique

Service football de base

PRESCRIPTIONS D'EXECUTION

Saison 2016/2017

Coca-Cola Junior League
Juniors A, B et C
(Groupes intercantonaux)

1. Généralité
2. Organisation des compétitions
3. Modalités des championnats
4. Critères d'admission Coca-Cola Junior League
5. Tournois finaux des champions de groupe
6. Fairplay
7. Sélections régionales
8. Prescriptions administratives / Correspondances
9. Mise en vigueur

1. Généralité

L'Association Suisse de Football et Coca-Cola Suisse ont convenu une co-opération pour la promotion du football de base en Suisse. Les deux partis utiliseront toujours la désignation **Coca-Cola Junior League**.

Conformément au règlement des juniors (Art. 10.1), le Département technique de l'ASF édicte des prescriptions d'exécution pour les championnats de la Coca-Cola Junior League. Les championnats seront organisés et gérés par les régions.

1.1 Nombre de groupes

Juniors A et B	Championnat d'automne	=	7 groupes
	Championnat du printemps	=	7 groupes
Juniors C	Championnat d'automne	=	8 groupes
	Championnat du printemps	=	8 groupes

1.2 Nombre d'équipes

Les groupes sont composés de 8 à 13 équipes.

1.3 Formation des groupes / Gestion des groupes

La Coca-Cola Junior League est gérée comme suit :

Catégorie	Répartition	Régions	Gérance
Juniors A:	Groupe 1	OFV	OFV
	Groupe 2	FVRZ	FVRZ
	Groupe 3	IFV, FTC	IFV
	Groupe 4	AFV, FV NWS, SOFV	SOFV
	Groupe 5	AFBJ	AFBJ
	Groupe 6	ACGF, ACVF, AVF	ACGF
	Groupe 7	ANF, AFF, ACVF	ANF

Juniors B:	Groupe 1	OFV	OFV
	Groupe 2	FVRZ	FVRZ
	Groupe 3	IFV, FTC	IFV
	Groupe 4	AFV, FV NWS, SOFV	FV NWS
	Groupe 5	AFBJ	AFBJ
	Groupe 6	ACGF, ACVF, AVF	AVF
	Groupe 7	ANF, AFF, ACVF	AFF
Juniors C:	Groupe 1	OFV	OFV
	Groupe 2	FVRZ	FVRZ
	Groupe 3	IFV	IFV
	Groupe 4	AFV, FV NWS, SOFV	AFV
	Groupe 5	AFBJ	AFBJ
	Groupe 6	ACGF, ACVF, AVF	ACVF
	Groupe 7	ANF, AFF, ACVF	AFF
	Groupe 8	FTC	FTC

Pour la Coca-Cola Junior League, la répartition des équipes est effectuée, en tenant compte dans la mesure du possible, de la situation géographique des clubs.

Intégration définitive de cinq teams de filles M-17 durant le championnat d'automne dans les groupes 2 (FC Zürich Frauen M-17), 3 (FC Luzern Frauen M-17), 4 (FC Basel 1893 Mädchen M-17), 5 (Team YB / Wyler M-17) et 7 (Team Vaud Féminin M-17). Un championnat national féminin M-17 aura lieu durant le championnat de printemps.

2. Organisation des compétitions

2.1 Bases réglementaires

L'organisation des compétitions se base sur le règlement de jeu, le règlement des juniors, les prescriptions d'exécution du football de base des juniors et les prescriptions d'exécution de la Coca-Cola Junior League.

2.2 Qualification

Juniors A:	1.1.1997 - 31.12.1999
Juniors B:	1.1.2000 - 31.12.2001
Juniors C:	1.1.2002 - 31.12.2003

Les juniors A et B peuvent être alignés sans limite dans les équipes d'actifs. Les juniors B peuvent jouer dans les équipes de la catégorie A, les juniors C dans la catégorie B et les juniors D dans la catégorie C.

Les juniors restent qualifiés sans limite pour les équipes de juniors du football de base qui correspondent à leur classe d'âge. Pour les trois derniers matches de championnat du championnat d'automne et de printemps, ainsi que pour les matches d'appui et les tournois de finales, les juniors n'ont le droit de jouer dans le football de base des juniors que s'ils n'ont pas disputé entièrement ou partiellement plus de trois matches de championnat en football d'élite des juniors durant la demi-année correspondante (Art. 45 du règlement des juniors).

2.3 Règles

Sont valables les règles du football de base des juniors :

- expulsion temporaire
- changements libres (7 remplaçants)
- corner court chez les juniors C

3. Modalités des championnats

3.1 Principe

Championnat semestriel : Juniors A, B et C groupes 1 – 5, 8 (C)

Championnat annuel: juniors A, B et C groupes 6 et 7 (Romandie)

Tous les matches de championnat doivent obligatoirement être joués en automne et au printemps. Il n'est pas admissible que des matches soient homologués avec 0 point !

3.2 Nombre de matches

Chaque équipe dispute 10 à 12 matches par semestre.

3.3 Nombre d'équipes reléguées

Ce sont les associations régionales qui décident elles-mêmes du nombre d'équipes reléguées.

3.4 Particularités

Les équipes qui renoncent au football d'élite des juniors M18 sont intégrés dans le groupe de la Coca-Cola Junior League des juniors A. Les équipes qui renoncent au football d'élite des juniors M-16 sont intégrées dans le groupe de la Coca-Cola Junior League des juniors B. Les équipes qui renoncent au football d'élite des juniors M15 sont intégrées dans le groupe de la Coca-Cola Junior League des juniors C.

Les équipes qui renoncent au football d'élite doivent être annoncées auprès du service football d'élite des juniors jusqu'au 31 mars. Si des équipes du football d'élite des juniors doivent être intégrées dans les groupes intercantonaux, les groupes pourront être formés transitoirement de plus de 12 équipes.

3.5 Classements

Sont déterminants pour établir le classement des équipes des groupes intercantonaux :

- d'abord, le nombre des points acquis ;
 - ensuite le classement fair-play ;
 - ensuite, la meilleure différence de buts ;
 - ensuite, le plus grand nombre de buts marqués ;
 - ensuite, la différence de buts marqués dans les matches entre les équipes concernées qui sont à égalité de points ;
 - enfin, le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur (coefficient) ;
- Aucun match d'appui n'aura lieu.

4. Critères d'admission Coca-Cola Junior League

4.1 Juniors A et B

Les clubs avec des équipes du football d'élite des juniors peuvent également être représentés dans les groupes intercantonaux s'ils remplissent les qualifications sportives.

4.2 Juniors C

4.2.1 Les clubs avec des équipes M15 (football d'élite des juniors) ne pourront pas jouer en Coca-Cola Junior League (juniors C) lors du premier tour, mais lors du deuxième tour en cas de promotion sportive. A la fin de la saison, ces équipes seront à nouveau automatiquement réparties dans la catégorie inférieure.

4.2.2 Des groupements de clubs avec des équipes M15 ne pourront pas jouer en Coca-Cola Junior League (juniors C) lors du premier tour, mais lors du deuxième tour en cas de promotion sportive. A la fin de la saison, ces équipes seront à nouveau automatiquement réparties dans la catégorie inférieure.

4.3 Un club ou un groupement peut seulement être représenté en Coca-Cola Junior League par une seule équipe par catégorie dans le groupe intercantonal.

4.4 Les équipes des groupes intercantonaux qui ont assuré leur place, selon le classement, à la fin du championnat écoulé dans la catégorie concernée ou celles qui se sont qualifiées selon les modalités régionales pour une promotion ont le droit d'y participer.

5. Tournois finaux des champions de groupe

La Futsal Cup aura lieu en février 2017, chez les juniors B et C, pour les champions de chaque groupe du championnat d'automne de la Coca-Cola Junior League. Les joueurs qui ont été qualifiés pour le championnat (voir point 2.2), selon le règlement des juniors et le règlement de jeu, et qui ne sont pas suspendus sont autorisés à y participer.

Le tournoi final aura lieu en juin 2017, chez les juniors A, B et C, pour les champions de chaque groupe du championnat du printemps de la Coca-Cola Junior League. Les joueurs qui ont été qualifiés pour le championnat à la fin de la saison (voir point 2.2) selon le règlement des juniors et le règlement de jeu, et qui ne sont pas suspendus sont autorisés à y participer.

Des juniors qui ont été alignés en Super League, en Challenge League, dans les championnats de la Première Ligue ou de la Ligue Amateur (2^{ème} Ligue interrégionale), auront le droit de participer aux tournois s'ils ont disputé au minimum quatre matches de championnat durant la demi-année avec l'équipe correspondante.

6. Fairplay

Les équipes sont tenues d'observer les points suivants lorsqu'elles entrent sur le terrain :

- ponctualité
- tenue correcte
- présentation

Les équipes doivent pénétrer ensemble en deux colonnes sur le terrain, précédées de l'arbitre. A leur arrivée dans le rond central, les équipes se croisent et se saluent avec une poignée de mains, puis se rassemblent sur une ligne au milieu du terrain, à côté de l'arbitre. A la fin du match, les équipes se rassemblent dans le rond central et se séparent par une poignée de mains. Les capitaines en font de même avec l'arbitre.

7. Sélections régionales

Selon l'art. 81 du règlement de jeu, tout joueur qui est convoqué dans la sélection régionale doit participer aux réunions obligatoires. Une copie de la convocation est adressée au club, qui est responsable de l'exécution par ses joueurs de leurs obligations envers l'association régionale.

8. Prescriptions administratives / Correspondance

Les régions qui s'occupent de la gestion des groupes complètent ces prescriptions d'exécution avec des prescriptions administratives supplémentaires. Toute la correspondance concernant la Coca-Cola Junior League sera imprimée sur papier spécial.

9. Mise en vigueur

Les présentes prescriptions d'exécution ont été approuvées par le Comité central de l'ASF en date du 22 avril 2016. Elles entreront en vigueur le 1er juillet 2016.

ASSOCIATION SUISSE DE FOOTBALL Département technique

Muri, mars 2016

Le Directeur Le Chef du service football de base

L. Prince R. Kern